

## **ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS**

### **Adhésion à l'Acte de 1999 : Rwanda**

1. Le 31 mai 2011, le Gouvernement du Rwanda a déposé auprès du Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels.
2. L'Acte de 1999 entrera en vigueur à l'égard du Rwanda le 31 août 2011.
3. L'adhésion du Rwanda à l'Acte de 1999 porte à 42 le nombre de parties contractantes à cet Acte. Par conséquent, le nombre total de parties contractantes à l'Arrangement de La Haye est de 59. Une liste des parties contractantes à l'Arrangement de La Haye est disponible sur le site Internet de l'OMPI, à l'adresse suivante :  
<http://www.wipo.int/export/sites/www/treaties/fr/documents/pdf/hague.pdf>.

Le 12 juillet 2011